



N° 5
2 JUIN 2020

SOMMAIRE

ELECTIONS MUNICIPALES :	
<i>Le mot du Maire</i>	1
<i>Permanences au public</i>	1
<i>Distribution des masques</i>	2
Club des Anciens :	
<i>Annulations et report</i>	2
Fête du Village :	
<i>Annulation</i>	2
Horaires mairie :	
<i>Période estivale</i>	2
Horaires de tonte et autres bruits	3
Brûlage des déchets	3
Distribution des bacs tri sélectif	3
Déviations D.85	4
Travaux réalisés :	
<i>1er semestre 2020</i> :	4
Inter-Caux-Vexin : aide financière aux T.P.E.	4

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

ELECTIONS MUNICIPALES : LE MOT DU MAIRE

Chers Servavillais, Chères Servavillaises,

Je remercie vivement la population de Servaville-Salmonville d'avoir fait confiance à la liste « **ensemble pour notre commune** », élue à une large majorité dès le premier tour des élections qui se sont tenues le 15 Mars dernier.

Notre programme a été en grande partie détaillé dans notre profession de foi et nous nous attacherons tout au long de cette mandature à le mettre en œuvre.

Etant donné le contexte Covid 19, l'installation du Maire et des Adjointes a pu avoir lieu le :

SAMEDI 23 MAI 2020
à la salle de cérémonie.

Le conseil est à ce jour au complet.
Monsieur Jean-Paul DUPRESSOIR a été élu Maire et a souhaité la bienvenue à tous les adjoints et conseillers avec comme seul objectif, l'intérêt général de la commune et dans cet esprit attend de tous la volonté de servir tous les habitants de notre village avec sérieux, objectivité et dévouement.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Paul DUPRESSOIR :	Maire
Fabienne BERNSTEIN :	1ère Adjointe
Julien GLÜCK :	2ème Adjoint
Lucette SEVESTRE :	3ème Adjointe
Pierre DESOMBRE :	Conseiller Municipal
Eric MASSET :	Conseiller Municipal
Isabelle DURAND :	Conseillère Municipale
Alban MAUGER :	Conseiller Municipal
Stéphanie DESANNAUX :	Conseillère Municipale
Benoît DELABOS :	Conseiller Municipal
Sabrina COURTY :	Conseillère Municipale
Madeleine VAN DEN BOSSCHE :	Conseillère Municipale
Gabriel VERHAEGHE :	Conseiller Municipal
Jean Luc GARIN :	Conseiller Municipal
Stéphanie ENOU :	Conseillère Municipale

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

MAIRE : 1.076 € net /mois (soit la moitié du montant maximum légal) ;

ADJOINTS : 504 € net/mois (sachant que le maximum légal est de 770 €).

PERMANENCES OUVERTES AU PUBLIC

Les permanences ouvertes au public ont repris depuis le 11 Mai :

LUNDI 17h à 19h : Mr Julien GLÜCK
 MARDI 17h à 19h : Mr Jean-Paul DUPRESSOIR
 MERCREDI 17h à 19h : Mme Fabienne BERNSTEIN
 JEUDI **F E R M E**
 VENDREDI 17h à 19h : Mme Lucette SEVESTRE.

DISTRIBUTION DE MASQUES AUX HABITANTS

La date de livraison des masques devrait avoir lieu 1ère quinzaine de Juin.

Dès réception, la date de distribution en mairie pour tous les servavillais et servavillaises ainsi qu'aux enfants à partir de 11 ans vous sera communiquée sur l'application Panneau Pocket ou le site Internet de la mairie.

Lors du retrait vous voudrez bien vous munir d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois, pièce d'identité et pour les enfants le livret de famille.

NOUS FAISONS APPEL AU CIVISME DE CHACUN AFIN DE NE PAS JETER LES MASQUES, GANTS ... SUR LA VOIE PUBLIQUE MAIS LES RECUEILLIR DANS UN SAC PLASTIQUE ET LES METTRE DANS LE BAC A ORDURES MENAGERES.

CLUB DES ANCIENS

Le repas des anciens prévu initialement le **17 Juin est annulé.**
 Le voyage en Ardèche qui devait avoir lieu du 1er au 7 Juin 2020 est reporté :

du 29 Mai au 4 Juin 2021.

Il reste encore des places disponibles.
 Pour toute information : Mr Jean-Pierre ROBIN au 02.35.23.49.02.

FETE DU VILLAGE

En raison du contexte actuel , la fête du village prévue en Juin est annulée.

HORAIRE Mairie PERIODE ESTIVALE

- du 06 au 17/07/2020 : **MERCREDI ET VENDREDI DE 17H A 19H ;**
- du 20/07 au 21/08/2020 : **UNIQUEMENT LE MARDI DE 17H A 19H.**

REPRISE DES PERMANENCES HABITUELLES A COMPTER DU 24 AOUT 2020.

HORAIRES DE TONTE ET AUTRES BRUITS

La stricte observance des jours et heures édités par le règlement est le meilleur moyen de conserver pour chacun d'entre nous de bons rapports de voisinage.

Cela évitera les remarques désagréables ou gênées entre voisins, les coups de fils intempestifs auprès du Maire et des Adjointes ... Cela permettra de mettre à égalité ceux qui trouvent que la municipalité n'est pas stricte et ceux qui trouvent qu'elle en fait un peu trop dans les restrictions de jours et d'horaires.

Rappelons pour ces derniers, qu'à deux petites exceptions près, nous suivons le Règlement Départemental établi par le Préfet.

Vous trouverez ci-après le détail du règlement communal :

EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :
De 8h30 à 12h et de 14h à 20h

EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS :
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants ainsi que les motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, les bétonnières, perceuses, tronçonneuses, débroussailleuses...

BRULAGE DES DECHETS

En vertu des règlements sanitaires départementaux, le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble de la commune.

Les infractions peuvent être constatées par le Maire, ses Adjointes ou les forces de l'ordre.

DISTRIBUTION DES BACS TRI SELECTIF

La société SULO, en charge de distribuer les bacs poubelles pour les déchets recyclables (cuve grise, capot jaune) reprend sa prestation.

Le contexte sanitaire nécessite d'adapter les modalités de distribution comme suit :

- enquête réalisée sans contact et sans signature de l'utilisateur ;
- dépôt du bac neuf devant le domicile ;
- en cas de absence de l'utilisateur, un avis de passage sera laissé ;
- les agents de SULO seront équipés de masques, gants, gel hydro-alcoolique.

NUMERO VERT : 0800.350.103

TRAVAUX D'ENDUITS SUPERFICIELS DEVIATION DE CIRCULATION : D.85

Entre le 8 Juin au 25 Septembre 2020 et pour une durée de 2 jours de 8h à 18h, la circulation sera interdite sur la route départementale D.85 du PR 0+850 au PR 2+537. Une déviation sera mise en place par la RD.12 et RD.7. La vitesse sera limitée 50km/h et les dépassements interdits pour une durée de 10 jours maximum.

TRAVAUX REALISES 1er SEMESTRE 2020

- ◇ Travaux de peinture salle de cérémonie et salle des anciens ;
- ◇ remplacement des prises électriques salle de cérémonie ;
- ◇ broyage et enlèvement des déchets verts ;
- ◇ enlèvement des tas de terre destinés au vélo-cross ;
- ◇ achat d'un adoucisseur lave-vaisselle cantine ;
- ◇ protections des radiateurs pompe à chaleur de la salle de cérémonie ;
- ◇ entretien et vernis sur les tables et bancs de plein air.

LA REGION NORMANDIE ET INTER CAUX VEXIN S'ENGAGENT A VOS COTES

Afin d'amortir les effets négatifs de la crise sanitaire Covid-19, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin s'engage à soutenir financièrement les TPE en difficultés sur son territoire dans le Cadre du Fonds de Solidarité Régional « Impulsion Relance Normandie »

Quel est le montant de l'aide ?

Au titre de l'Impulsion Relance Normandie, une entreprise éligible recevra une aide selon la répartition suivante :

- * 0 salarié : une aide forfaitaire de 1.000 €
- * 1 ou 2 salariés (s) : une aide forfaitaire de 1.500 €

Comment bénéficier de l'aide ?

Rendez-vous sur la plateforme dédiée pour faire votre demande en ligne à partir du 18 mai : <https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr>

Renseignements sur le site www.adnormandie.fr

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades